

LA LOI DE SEPARATION EN PORTUGAL

N a pu lire dans les journaux le texte de la loi de Séparation publié par le gouvernement sectaire de Lisbonne.

A travers ce factum de 196 articles nous avons dû souvent nous arrêter et relire le texte, en nous demandant si nous rêvions.

Nous ne sommes point optimistes et nous estimons la secte capable de tout excès, de toute honte, de tout crime. Pourtant devant certaines monstruositées le bon sens des honnêtes gens s'arrête craignant s'être trompé.

Mais nous avons dû bien vite nous rendre à la réalité !—De cette réalité nous allons donner des échantillons pris au hasard dans l'embarras du choix, à travers ce labyrinthe de l'iniquité.

Figurez-vous des sectaires haineux et éhontés qui forgent une loi de Séparation en y mettant, pêle mêle, la tyrannie du laïcisme le plus anti-religieux et la tyrannie du réganisme le plus suranné. Une loi qui reconnaît l'Eglise catholique, son clergé, son chef, mais seulement pour les rendre l'objet de tous les attentats contre la liberté la plus élémentaire. Une loi de *Séparation* qui dit au citoyen portugais, prêtre catholique: tu ne pourras exercer ici ton ministère si tu vas à Rome prendre ton doctorat de théologie !

Mais à quoi bon insister ? Que nos lecteurs veuillent parcourir les quelques constatations suivantes.

• • •

CHAPITRE II.—Le culte public peut être exercé seulement par des associations, non pas des associations de culte, mais de